



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TRULLAS**

Envoyé en préfecture le 01/10/2024

Reçu en préfecture le 01/10/2024

Publié le

Berger
Levrault

ID : 066-216602177-20240925-DELIB352024-DE

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2024

Nombre de membres afférents au conseil : 19

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 11 + 2 pouvoirs

Date de la convocation : 20/09/2024

Date d'affichage : 20/09/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ATTARD Rémy, Maire.

Présents : ATTARD Rémy, ALBERT Jeannine, BRETEAU Philippe, CAZALS Jean-François, CORBACHO Laurent, DUFOUR Laurence, FERNANDEZ Pierre, HITA José, MONTOYA Cécile, RIBES Chrystelle, VIDAL Mélanie.

Absents : BOUSQUET Jérôme, GERBAUD Grégory, JULIAN Vanessa, MIR Laure, ROZIE Jean-Michel, SALVADOR Julien.

Procurations : Mme BAJ-FRELIN Véronique à Mme ALBERT Jeannine, M. BOUDON Matthieu à Mme DUFOUR Laurence.

Secrétaire de séance : Mme DUFOUR Laurence a été nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N°35/2024 : COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

- La délibération 13/2020 par laquelle le conseil municipal avait décidé de la création de six commissions communales et avait procédé à la désignation de leurs membres,
- La délibération 4/2022 par laquelle la composition des commissions communales avait été modifiée à la suite de la démission de Mme Laure MIR de ses fonctions d'adjointe et de la démission de M. Thierry BURGOS de ses fonctions de conseiller municipal et de l'installation de M. Grégory GERBAUD en qualité de conseiller municipal.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération 13/2020 du 10 juin 2020 décidant de la création des six commissions municipales suivantes :

	THEMES
1	Finances – Sécurité – Cadre de Vie
2	Bâtiments communaux – Voirie – Environnement urbain – Développement durable – Agriculture
3	Education Jeunesse Enfance - Solidarité et Action Sociale
4	Urbanisme – Révision du PLU
5	Sports – Fêtes – Culture
6	Communication – Vie Economique – Délégués de quartier

Composées de la façon suivante :

	THEMES	
1	Finances – Sécurité – Cadre de Vie	
2	Bâtiments communaux – Voirie – Environnement urbain – Développement durable – Agriculture	7
3	Education Jeunesse Enfance - Solidarité et Action Sociale	7
4	Urbanisme – Révision du PLU	Commission ouverte à l'ensemble des conseillers municipaux
5	Sports – Fêtes – Culture	7
6	Communication – Vie Economique – Délégués de quartier	7

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valablement et à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

Après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du Code, notamment de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein des commissions les conseillers municipaux suivants :

Finances – Sécurité Cadre de vie	Bâtiments communaux – Voirie – Environnement urbain – Développement durable - Agriculture
<u>Président</u> : M. Rémy ATTARD	<u>Président</u> : M. Rémy ATTARD
<u>Vice-Président</u> : CAZALS Jean-François	<u>Vice-Président</u> : BRETEAU Philippe
<u>Membres</u> : BRETEAU Philippe – CORBACHO Laurent – DUFOUR Laurence – FERNANDEZ Pierre – MIR Laure – ROZIE Jean-Michel – MONTROYA Cécile – SALVADOR Julien – VIDAL Mélanie	<u>Membres</u> : BOUDON Matthieu – CAZALS Jean-François – DUFOUR Laurence – FERNANDEZ Pierre - ROZIE Jean-Michel – SALVADOR Julien (suppléant : BOUSQUET Jérôme)

EDUCATION ENFANCE JEUNESSE – SOLIDARITE ACTION SOCIALE	URBANISME
<u>Président</u> : M. Rémy ATTARD	<u>Président</u> : M. Rémy ATTARD
<u>Vice-Présidente</u> : ALBERT Jeannine	<u>Vice-Présidente</u> : ALBERT Jeannine
<u>Membres</u> : BAJ FRELIN Véronique – BOUDON Matthieu – DUFOUR Laurence – JULIAN Vanessa – RIBES Chrystelle – GERBAUD Grégory (suppléante : MONTROYA Cécile)	<u>Membres</u> : commission ouverte à l'ensemble des conseillers municipaux

SPORTS – FETES - CULTURE	COMMUNICATION ECONOMIQUE – DELEGUES DE QUARTIER
<u>Président</u> : M. Rémy ATTARD	<u>Président</u> : M. Rémy ATTARD
<u>Vice-Présidente</u> : FERNANDEZ Pierre	<u>Vice-Présidente</u> : VIDAL Mélanie
<u>Membres</u> : ALBERT Jeannine – BAJ FRELIN Véronique – CORBACHO Laurent – DUFOUR Laurence – MIR Laure – BOUSQUET Jérôme (suppléant : SALVADOR Julien)	<u>Membres</u> : ALBERT Jeannine – CAZALS Jean-François – CORBACHO Laurent – DUFOUR Laurence – HITA José – GERBAUD Grégory (suppléant : BOUSQUET Jérôme)

**AINSI FAIT ET DELIBERE A TROUILLAS, LES JOUR, MOIS ET AN QUE
DESSUS – POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Le Maire,

Rémy ATTARD



Acte rendu exécutoire après :

- Dépôt en Préfecture le : 01/10/2024
- Affichage le : 01/10/2024
- Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication ou à compter de la notification de la décision par laquelle l'administration rejette le recours gracieux (le silence de l'administration pendant 2 mois valant décision de rejet).
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr